

une planification active des métropoles françaises

le groupe central de planification urbaine

Une interview de Roger GOETZE,
recueillie par Christian LAMBERT.

L'urbanisme des grandes agglomérations, des aires métropolitaines, appelle dans tous les pays du monde la création d'instruments d'études, de contrôle — et parfois d'incitations — installés sur place, au contact des responsables et des autorités élus.

Mais, à l'échelle d'un pays entier comme la France, le souci d'une stratégie urbaine, permettant notamment aux grandes agglomérations de s'affirmer et d'entraîner les régions environnantes, appelait la création d'un outil particulier chargé d'une fonction de planification active en liaison très étroite avec les collectivités locales. C'est le « Groupe central de planification urbaine » (G.C.P.U.) créé en 1964 par décision du Premier Ministre et qui constitue dans le monde, au niveau de l'aménagement du territoire une institution tout à fait originale.

Quel est le sens de sa mission? C'est ce que la revue « 2000 » a tenu à demander à M. Roger Goetze, Gouverneur du Crédit Foncier de France, qui préside ce groupe central.

● Pourquoi le Groupe Central de Planification Urbaine a-t-il été créé?

Le Groupe Central de Planification Urbaine a été créé pour présenter au « Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire » des propositions relatives à l'aménagement des huit métropoles d'équilibre et de quelques grandes villes dites « assimilées », au nombre de six.

● Quelles sont les « catégories » de décisions soumises au Comité Interministériel par l'intermédiaire du Groupe Central?

Nous soumettons au Comité toutes les décisions relatives à certaines vocations dominantes et aux actions destinées à les matérialiser, les arbitrages concernant certaines grandes réalisations dont dépendent la poursuite des études et leur développement ultérieur, les décisions permettant la mise en œuvre de la politique foncière adaptée au but poursuivi, l'aménagement de certaines structures territoriales administratives ou financières jugées inadaptées au développement projeté, la création éventuelle d'organismes spécialisés d'étude ou d'action.

● Y a-t-il une évolution dans les travaux menés par le Groupe de Planification Urbaine?

Au début de notre action, nous avons commencé par examiner les propositions que les Préfets de région avaient été conduits à formuler pour ces agglomérations dans le cadre un peu confus des travaux qui avaient été menés soit par des groupes locaux, soit par les « missions » placées auprès des Préfets. Les premières affaires qui ont été soumises au Comité Interministériel ont concerné Lyon, puis Marseille, Bordeaux et la Lorraine. Dans cette première série de travaux, le Groupe Central a été simplement conduit à faire prendre position au Comité Interministériel sur un certain nombre d'options nécessaires quant à la manière de développer ces villes, soit du point de vue de l'organisation territoriale, soit en ce qui concerne leurs principales fonctions.

Nous devons en même temps faire adopter par le Comité Interministériel un certain nombre de directives pour la poursuite des études.

Notre travail est ensuite devenu plus scientifique lorsqu'ont été mises en place les différentes O.R.E.A.M. *. Nous avons d'abord fixé les crédits d'étude de ces organismes, — c'est le seul point sur lequel nous avons eu un rôle budgétaire officiel — puis surtout au fur et à mesure que ces O.R.E.A.M. sont arrivées à leurs premières conclusions, nous avons examiné leurs travaux généralement réunis dans ce qu'on appelle les « Livres Blancs ». Nous avons proposé au Gouvernement de prendre en considération, d'abord les perspectives de développement, puis les directives pour l'établissement des schémas directeurs.

Nous avons également fait un travail qui a été peut-être plus immédiatement efficace. Il s'agissait de donner un avis sur les dotations du V^e Plan affectées aux métropoles d'équilibre, de constater si les crédits étaient effectivement répartis conformément aux objectifs à long terme. Nous avons examiné à cette occasion pour l'ensemble de ces métropoles, ville par ville et secteur par secteur, la répartition des crédits du V^e Plan. A la suite de ce travail, nous avons établi un rapport sur les conditions de l'exécution du Plan dans les grandes agglomérations. Ce rapport restera, je crois, un des très bons documents de travail du V^e Plan.

● Quel sera le calendrier des travaux du Groupe Central au cours des prochains mois?

Nous allons bientôt entamer l'examen des schémas directeurs en commençant par celui de Lyon, Saint-Étienne. Nous voudrions commencer à les présenter au Comité Interministériel à la fin de cette année et terminer au milieu de 1970 de façon que ces schémas soient véritablement des obligations pour le VI^e Plan.

* Les organisations d'étude d'aménagement des aires métropolitaines (O.R.E.A.M.) ont été installées en 1966 sur décision du Premier Ministre, à Marseille, Lyon, St-Étienne, Lille, Nancy, Metz et Nantes-St-Nazaire. Associant hommes d'études, chefs de services techniques et responsables des collectivités locales, ces organisations ont été chargées, sous l'autorité des Préfets de région, d'élaborer des schémas d'aménagement d'aire métropolitaine. Après deux ans d'activité, les OREAM ont présenté des « Livres blancs », première synthèse des études entreprises, en même temps que proposition d'objectifs à long terme.

● Chacun des Livres Blancs jusqu'ici rendu public propose pour les métropoles concernées une politique relativement ambitieuse. Le Groupe Central de Planification Urbaine n'a-t-il pas été amené à se demander si l'ensemble de la politique des métropoles d'équilibre n'était pas finalement trop ambitieux ?

Par définition, toute politique d'aménagement du territoire ou de planification à long terme est forcément ambitieuse : si elle n'est pas ambitieuse, alors ce n'est pas une politique. C'est à mon avis du moins la seule façon de concevoir le rôle des administrateurs chargés de faire de la « prospective ». Cependant nous aurions tout à fait failli à notre tâche si nous avions été démesurément ambitieux pour chacune des métropoles prises individuellement, sans nous préoccuper des autres. Aussi avons-nous toujours pris soin de vérifier que les objectifs que proposait telle ou telle O.R.E.A.M. étaient compatibles avec l'objectif général qui pourrait être celui de la France en l'an 2000, et même, quand il s'agit de régions frontières comme la Lorraine ou le Nord, avec les possibilités de développement de nos voisins.

D'autre part, on ne se rend peut-être pas assez compte en France que notre pays a beaucoup vieilli et qu'il ne peut arriver à se maintenir réellement qu'en ayant une série d'objectifs ambitieux pas seulement pour Paris, mais aussi et surtout en dehors de la capitale.

Ce n'est pas que je sois, — pas plus que le Groupe Central d'ailleurs — hostile à la région parisienne. Je rappelle à ce propos que Paris est justiciable du Groupe Central et que nous avons consacré plusieurs séances à l'examen du schéma directeur de la région parisienne. Mais il est évident que si l'on veut éviter l'étouffement de l'ensemble de la France par une tête trop forte à Paris, il ya un certain nombre d'actions à entreprendre en province.

● Entre le simple maintien dans la région du Nord de l'excédent naturel de population et le triplement de la population dans l'aire métropolitaine marseillaise, il semble qu'il y ait cependant une graduation des objectifs ?

Maintenir dans la région du Nord l'excédent naturel de sa population

est un objectif qui a l'air relativement simple, mais, en réalité, c'est probablement le plus difficile à atteindre. Il est sans doute plus difficile à atteindre que le triplement de la population dans la région de Marseille. Ici l'attrait du soleil méditerranéen et toute une série de motifs géographiques et économiques font de cette région une région normale d'immigration. Certes le travail à y entreprendre est, lui aussi, considérable. Un triplement de la population de cette zone suppose beaucoup de créations d'emplois. La région vivait essentiellement, il n'y a pas si longtemps encore, du commerce avec cet hinterland qu'on appelait l'Empire français — la situation a bien évolué et les jeunes États indépendants ont avec la France des relations commerciales qui ne sont plus du tout les mêmes que celles que nous avions avec nos colonies. Eh bien, il faut donner à cette région où précisément une certaine forme de tertiaire était déjà très développée, il faut lui donner l'infrastructure d'industrie lourde qui lui manque. On ne pourrait certainement pas obtenir toutes les créations d'emplois nécessaires s'il n'y avait pas un gros effort de fait pour développer l'industrie lourde, effort d'ailleurs particulièrement justifié par l'aboutissement de l'axe Mer du Nord-Méditerranée, qui se situe parfaitement à Fos.

L'objectif est certes ambitieux mais je répète que celui qui a été retenu pour le Nord et qui consiste à maintenir simplement son excédent démographique l'est au moins autant.

● La politique des métropoles d'équilibre est donc maintenant engagée. Quel sera le rôle du Groupe de Planification Urbaine lorsqu'au début du VI^e Plan les divers schémas directeurs auront tous été adoptés ?

Je crois, personnellement, profondément dans la vertu de la politique des métropoles d'équilibre. J'y crois profondément parce que, avec le sens égalitaire que l'on a souvent en France, rien ne pouvait me paraître plus dangereux que de partir avec l'idée que l'on allait essayer de desserrer Paris en allant jusqu'à tous les chefs-lieux de canton de manière à donner à chacun

sa zone industrielle, son groupe d'H.L.M. etc. Je crois qu'on ne restructurera véritablement le pays en lui donnant une certaine vie autonome locale, que si l'on cristallise ce développement autour d'un certain nombre de grands centres.

Le rôle du Groupe Central de Planification Urbaine a été, en la matière, très modeste, mais il a au moins permis de donner une certaine idée de l'existence de ces points forts dans le développement du territoire, s'appliquant aux huit métropoles d'équilibre et peut-être à un, deux ou trois autres points. Je crois que si l'on veut aménager la France, pour l'an 2000, il faudra conserver un cadre comme celui-là, et le Groupe Central a été l'organisme, le seul peut-être, chargé de défendre spécialement cette idée et ce type de développement-là.

Aussi, personnellement, j'ai toutes les raisons de penser que l'on continuera au cours du VI^e Plan sur la lancée de ce qui a été fait pour le V^e Plan. Je crois qu'il faut persister à individualiser les investissements des métropoles d'équilibre et les faire arrêter globalement, ainsi que les grandes lignes de leur développement, par le CIAT (Comité interministériel d'aménagement du territoire).

Désormais pour nous ce qu'il faut c'est être vigilants. Depuis cinq ans les organismes locaux ont fait d'énormes progrès. On est vraiment parti de rien, de la meilleure volonté du monde qui fait d'ailleurs souvent preuve d'une imagination excellente, mais dont les motivations ne seront pas toujours fondées. Mais maintenant, nous sommes en présence, surtout dans les métropoles d'équilibre, de Préfets de région qui peuvent s'appuyer sur des services qui savent ce qu'ils font, de sorte que le rôle du Groupe Central sera essentiellement dans l'avenir un rôle de vigilance ; il devra surveiller qu'effectivement les objectifs à long terme ne sont pas perdus de vue au fil des jours, et que les décisions importantes s'y conforment bien. C'est en cela que consistera notre rôle principal.

R.G.